

BStGer BB.2010.110 vom 6. Dezember 2011

Bundesstrafgericht, 2011-12-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2010.110

FR: TPF BB.2010.110 du 6 décembre 2011

IT: TPF BB.2010.110 del 6 dicembre 2011

Regeste

Déni de justice (art. 29 al. 1 Cst. en lien avec l'art. 105bis al. 2 PPF).

Erwägungen

E. 1

LA SOCIÉTÉ A.,

E. 2

La procédure BB.2010.110-111 est rayée du rôle.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais.

Bellinzone, le 7 décembre 2011

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

Le greffier:

Distribution

- Me Jean-François Ducrest, avocat - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Dans les 30 jours qui suivent leur notification, les arrêts de la Ire Cour des plaintes relatifs aux mesures de contrainte sont sujets à recours devant le Tribunal fédéral (art. 79 et 100 al. 1 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral; LTF). La procédure est réglée par les art. 90 ss LTF. Le recours ne suspend l'exécution de l'arrêt attaqué que si le juge instructeur l'ordonne (art. 103 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.